



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 13 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La réussite du Carnaval de Fort-de-France passe aussi par le contrôle des accès par la mer

L'État va reconduire cette année le dispositif de contrôle des navires autorisés à débarquer et embarquer des passagers dans la baie des Flamands du 15 au 18 février 2026 pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs du Carnaval de Fort-de-France.

Afin de garantir le contrôle des accès au Carnaval de Fort-de-France, l'accès par la mer au centre-ville de Fort-de-France sera interdit pour tout type d'embarcation, navire, engin nautique immatriculé ou non immatriculé de 12h00 à 19h00 du dimanche 15 février au mercredi 18 février 2026 inclus.

Seules seront autorisées à accoster durant cette période les vedettes à passagers de la compagnie Blue Lines qui assurent les liaisons maritimes par délégation de service public en baie de Fort-de-France après filtrage et fouille des passagers embarquant depuis la Pointe-du-Bout, et aux navires professionnels assurant exclusivement un service commercial pour les navires de croisière en escale. Ces derniers devront alors présenter une attestation de l'agent d'escale du navire de croisière.

Des moyens nautiques patrouilleront sur le plan d'eau pour veiller au respect de cette interdiction afin d'assurer la sécurité des Martiniquaises et des Martiniquais en cette période de fête.

Le Carnaval est un temps fort du calendrier culturel martiniquais. A Fort-de-France, les parades drainent jusqu'à 30 000 spectateurs. Pour assurer leur sécurité, la ville de Fort-de-France met également en place un système de filtrage et palpation à terre que ce dispositif vient compléter. Il importe que toute personne accédant aux sites des festivités ait été contrôlée.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

communication@martinique.pref.gouv.fr

Interdiction temporaire de l'accostage de toute embarcation en baie des Flamands durant les jours gras du Carnaval 2026 de Fort-de-France

PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Direction de la mer



Légende

— Interdiction temporaire de l'accostage de toute embarcation

0 50 100 m

Réalisation : DM Martinique, Janvier 2026
SCR : WGS84 Sources : DM Martinique, SHOM